

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
5 JANVIER 2017

N° 2017-01-01

Objet : Election de trois membres du Bureau Syndical – Collèges des communes associées et des Villes-portes

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016321-0010 du 16 novembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (adhésion des communes associées et répartition des cotisations entre communes et communautés de communes)

La Présidente expose :

L'article 15 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales présente la composition du Bureau Syndical. Le Bureau est composé de 27 membres, dont le Président, désignés au sein du Comité Syndical selon les règles suivantes :

- ◆ 4 représentants désignés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; chacun disposant de 2 voix.
- ◆ 2 représentants désignés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; chacun disposant de 2 voix
- ◆ 2 représentants désignés par le Département de la Drôme ; chacun disposant de 2 voix
- ◆ 1 représentant désigné par le Département des Hautes-Alpes ; disposant de 2 voix
- ◆ 3 représentants désignés par le collège des EPCI ; chacun disposant d'1 voix
- ◆ 2 représentants désignés par le collège des Villes-porte ; chacun disposant d'1 voix
- ◆ 12 représentants désignés par le collège des communes, à raison de 8 représentants des communes de la Drôme et 4 représentants des communes des Hautes-Alpes ; chacun disposant d'1 voix.
- ◆ 1 représentant désigné par le collège des communes associées ; disposant d'1 voix

Cette nouvelle composition issue de la modification statutaire permet au collège des communes associées d'être représentée au sein du Bureau et modifie le nombre de représentants du collège des Villes-Portes.

La Présidente demande à chacun de ces collèges de désigner ses représentants au titre de membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical adopte la composition suivante du Bureau :

Nom	Prénom	Collège
AARAB	Mounir	Région Auvergne-Rhône-Alpes
AURIAS	Claude	Région Auvergne-Rhône-Alpes
MOURIER	Marlène	Région Auvergne-Rhône-Alpes
SAVIN	Ghislaine	Région Auvergne-Rhône-Alpes
BAREILLE	Eliane	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
DIDIER	Roger	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
COMBES	Pierre	Département de la Drôme
MOULIN	Corinne	Département de la Drôme

TENOUX	Gérard	Département des Hautes-Alpes
DAYRE	Thierry	EPCI 26
ETIENNE	Pierre	EPCI 26
ROLLAND	Michel	EPCI 05
BAGARD	Marcel	Villes-porte - Sisteron
FERRIGNO	Rosy	Villes-porte - Valréas
BARTHEYE	Christian	Communes 26 - Montréal-les-Sources
BERNARD	Sébastien	Communes 26 - Buis-les-Baronnies
CAHN	Philippe	Communes 26 - Châteauneuf-de-Bordette
COUPON	Gérard	Communes 26 - Montauban-sur-Ouvèze
GUERIN	Marc	Communes 26 - Montbrun-les-Bains
LIOTAUD	Valery	Communes 26 - Rochebrune
MONIER	Marie Pierre	Communes 26 - Vinsobres
RICHARD	Eric	Communes 26 - Aubres
BOCHATON	Pierre-Yves	Communes 05 - Etoile St Cyrice
GUEYTTE	Dominique	Communes 05 - Rosans
HUGUES	Myriam	Communes 05 - Lazer
MARTINEZ	Henriette	Communes 05 - Laragne-Montéglin
RUYSSCHAERT	Christelle	Communes associées – Saint-Sauveur-Gouvernet

Certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente,
Henriette MARTINEZ